

# Cité des Arts et de la Culture

Besançon  
Franche-Comté



## *Dossier de présentation*

*17 septembre 2009 – Eco séminaire Besançon Freiburg*

# Sommaire

Contexte et calendrier .....	3
L'équipe lauréate .....	5
La Cité des arts et de la culture, un concept architectural fort .....	6
Les exigences environnementales atteintes par le projet .....	8
Présentation de Kengo Kuma .....	10
Le Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon .....	12
Le Fonds régional d'art contemporain de Franche-Comté.....	14

# Contexte et calendrier

Le projet de « Cité des Arts et de la Culture » comprend le Fonds Régional d'Art contemporain (FRAC, porté par le Conseil régional de Franche Comté), le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR, porté par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon - CAGB), et les aménagements des deux hectares de l'ancien port fluvial le long du Doubs (portés par la Ville de Besançon).

Ce projet d'envergure, soutenu par l'Europe, l'Etat, l'ADEME, le Conseil général du Doubs, permettra de réaliser le grand pôle culturel qui donnera la possibilité à la Franche-Comté et à Besançon de rayonner bien au-delà des frontières régionales.

Les trois maîtres d'ouvrage se sont associés en 2006 pour engager cette opération de reconquête urbaine d'une friche portuaire unique, située à l'intérieur de la boucle, cœur historique de Besançon, en entrée de ville, au pied de la Citadelle Vauban, le long du Doubs et en « transition » vers le quartier des Prés de Vaux, amené lui aussi à se transformer dans les années à venir.

- La construction du nouveau conservatoire et du FRAC, deux équipements réunis en un ensemble fédérateur autour d'un espace de transition urbaine (le « passage des arts ») qui regroupera des activités communes (foyers d'accueil du public, centre de documentation, café / brasserie, boutique / librairie).
- l'aménagement paysager du site localisé au pied de la Citadelle, limité à ses extrémités par les deux tours bastionnées de Vauban, en entrée de ville, le long du Doubs à la place de friches industrielles,
- l'articulation avec le projet de halte fluviale (projet CAGB hors concours),
- l'articulation avec le centre ancien situé dans la boucle de Besançon,
- l'intégration au projet d'aménagement d'un mur anti-crue.

## **Les principales étapes du projet**

### **Automne 2006**

Rédaction du programme de l'opération

### **20 décembre 2006**

Lancement du concours d'architecture

### **6 février 2007**

Désignation par le jury du concours des 4 équipes habilitées à déposer une offre

### **4 juillet 2007**

Analyse et classement des 4 offres par le jury du concours :

- 1<sup>ère</sup> place : Kengo Kuma et associés
- 2<sup>e</sup> place : Manuelle Gautrand
- 3<sup>e</sup> place : Chaix et Morel
- 4<sup>e</sup> place : Massimiliano Fuksas

### **Novembre 2007**

Signature du marché de maîtrise d'œuvre et début des études de conception

### **Novembre 2007 à juin 2009**

Etudes de conception : avant projet sommaire / avant projet détaillé / projet

### **Juillet 2009 à novembre 2009**

Passation des marchés de travaux

### **Décembre 2009**

Notification des marchés de travaux

### **Janvier 2010 à juin 2012**

Réalisation des travaux

# L'équipe lauréate

## Kengo Kuma et associés



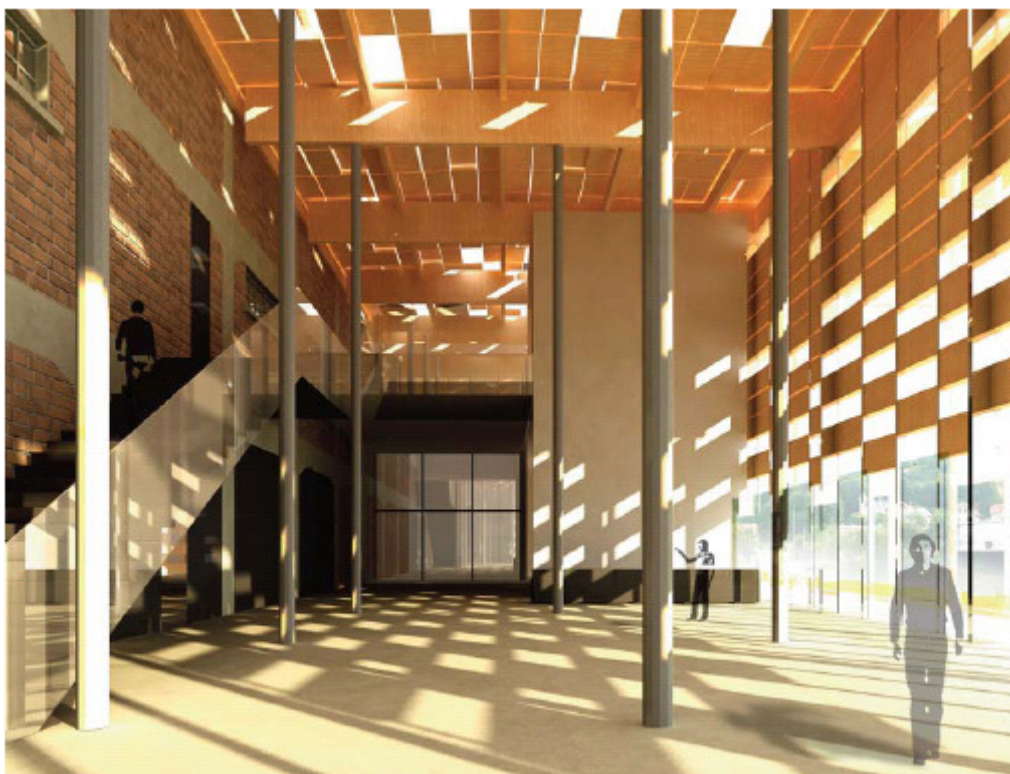
### Composition de l'équipe

- Kengo Kuma & associates
- ARCHIDEV (architecte co-traitant)
- Agence de paysage L'ANTON (paysagiste)
- M. Lamoureux (acousticien)
- Changement à Vue (scénographe)
- IOSIS Bourgogne/FC (BET tous corps d'état)
- Cabinet Guy Cholley (économiste de la construction)

# La Cité des arts et de la culture, un concept architectural fort

Le projet présenté manifeste un geste architectural très fort, comme un signal en entrée de ville.

Sur un terrain de 2 hectares, la Cité des arts et de la culture occupera 11 390 m<sup>2</sup> de SHON (surface hors oeuvre nette). La pièce maîtresse du projet est constituée par la toiture pixellisée de 5 600 m<sup>2</sup>, composée de panneaux de verre, d'aluminium teinté, de végétaux et de photovoltaïques. Les pixels créent un motif qui fait écho au paysage environnant, tel une fine feuille d'arbre, appelé *Komorebi*, en japonais. Deux bâtiments, de part et d'autre du Passage des Arts, sont occupés par les fonctions au nord par le CRR et au sud par le Frac, principalement.



Le Foyer du FRAC

Le bâtiment existant est intégré au bâtiment « Frac » avec une mise en valeur de la patine des briques.

Les façades du bâti sont constituées d'un damier, en japonais *Chidori*, propre à l'architecture de Kengo Kuma, et composées de bois et d'aluminium. La trame verticale identifie le CRR et la trame horizontale celle du Frac. Les façades des foyers sont de panneaux de verre accentuant la continuité de l'espace entre l'intérieur et l'extérieur.



*Le Passage des Arts, lien et transition entre la ville et le Doubs*

Le nouvel équipement culturel comprendra en particulier :

- 80 salles d'enseignement musical et des arts de la scène, dont 3 salles de plus de 60 m<sup>2</sup> et 4 de plus de 140 m<sup>2</sup>, un auditorium de 290 places,
- deux salles d'exposition de 490 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>, une salle de conférence de 110 places, des réserves de 400 m<sup>2</sup>,

Les deux fonctions CRR et FRAC mutualisent les fonctions regroupées en rez-de-chaussée autour du passage des arts :

- deux foyers d'accueil du public,
- un centre de ressource documentaire (290 m<sup>2</sup>) regroupant les fonds du CRR et du Frac avec une salle de consultation commune,
- un café brasserie et une boutique.

L'animation culturelle de la Cité pourra ainsi s'organiser autour de l'auditorium, largement utilisé par le CRR, de la salle de conférences, dédiés majoritairement aux activités du Frac et également des espaces extérieurs qui pourront être investis en période estivale.

	Surface utile du bâti	Nombre de niveaux
Futur CRR *	4 230 m <sup>2</sup>	3
Futur FRAC	2 657 m <sup>2</sup>	3
Cité des arts	6 887 m <sup>2</sup>	6 niveaux en 2 bâtiments

* Actuel CRR	2 110 m <sup>2</sup>	4
--------------	----------------------	---

# Les exigences environnementales atteintes par le projet

Les maîtres d'ouvrage ont inséré des exigences environnementales répondant aux objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre de l'Agenda 21 (Ville de Besançon), de la Charte de l'Environnement (Grand Besançon), et de la mise en place du label Effinergie (Région Franche-Comté).

## L'énergie

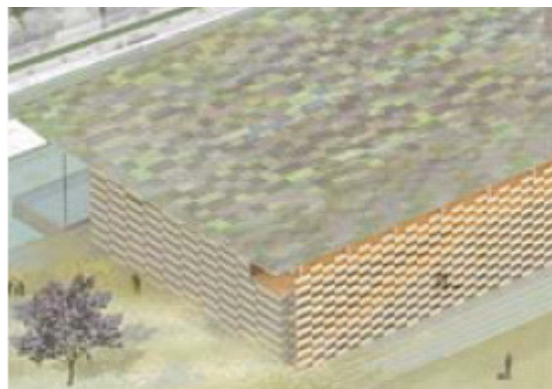
**La consommation d'énergie** du bâti sera très faible et comprise entre 85 et 90 kWh/m<sup>2</sup>.an (*entre 60 et 65 en déduisant ~ 25 kWh/m<sup>2</sup>.an de production photovoltaïque*), soit un gain de 52 à 54% par rapport au référentiel RT2005.

Ces très bonnes performances répondent à l'objectif du programme initial. Elles sont obtenues grâce à leur intégration dès les premières études par l'équipe de maîtrise d'oeuvre tant dans la conception architecturale et constructive (avec un haut niveau d'isolation) que dans les modes de fonctionnement ultérieurs retenus.

La sobriété et la simplicité ont été privilégiés chaque fois que possible, notamment par le recours au renouvellement naturel de l'air intérieur et l'absence d'une climatisation générale à laquelle a été préféré un plancher rafraîchissant par échange direct avec l'eau de la nappe. Pour autant, hormis dans quelques salles qui feront l'objet de dispositions spécifiques, le taux d'inconfort d'été ( $T^{\circ} > 27^{\circ} \text{C}$ ) est quasiment nul.

Il faut noter que ces performances seront atteintes aussi dans l'ancien bâtiment industriel présent sur le site, qui représentera environ 1200 m<sup>2</sup> de surface utile réhabilitée.

**La production d'énergie renouvelable** tient une place importante avec la mise en place de 1 200 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques. Ils sont intégrés à la toiture du bâtiment avec un soin particulier pour ne pas remettre en cause la qualité esthétique particulière de cette cinquième façade. Sur la vue ci-contre, ils correspondent aux pixels les plus foncés.



**Le choix pour la production de chaleur** s'est porté, à la suite d'une étude comparative avec une chaufferie bois, sur une pompe à chaleur fonctionnant sur l'eau de la nappe d'accompagnement du Doubs. Elle utilisera certes l'énergie primaire électrique mais avec un coefficient de performance élevé qui la rend compétitive dans notre cas.



Du fait des performances attendues, la démarche de certification pour l'obtention du label BBC Effinergie a été engagée à la fin 2008 auprès de l'organisme Certivéa. Cela devrait faire de la Cité des arts et de la culture un des premiers, si ce n'est le premier bâtiment culturel de cette importance en France à en bénéficier.

### **Les matériaux**

Au niveau des matériaux, une attention particulière a été portée pour travailler là aussi dès le début avec le maître d'oeuvre afin de concevoir un bâtiment recourant de manière importante aux matériaux locaux et recyclables, en particulier le bois qui entrera fortement dans les façades, la charpente et la structure du dernier étage.

### **L'eau**

Le cycle de l'eau est conçu pour que l'eau de pluie et de rejet de la pompe à chaleur soit stockée (si besoin), ré-oxygénée et épurée par l'intermédiaire de bassins extérieurs avant rejet au Doubs au lieu d'être évacuée par le réseau de collecte.

### **L'acoustique, le confort visuel et l'éclairage**

Les bâtis du CRR et du FRAC ont des exigences acoustiques et scénographiques qui ont été bien intégrées par le maître d'oeuvre.

### **La biodiversité**

Au cours des études, est venue s'ajouter la préservation de la biodiversité, bien présente sur ce site urbain si artificiel, qui a elle aussi été prise en compte et, en collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux, des moyens sont mobilisés afin de préserver l'habitat de la colonie d'hirondelles de 60 à 80 couples nichant actuellement sur le site.



Vue des bassins aux abords de la Cité des Arts et de la Culture

# Présentation de Kengo Kuma

Kengo Kuma est né dans la préfecture de Kanagawa (Japon) en 1954. Il suit des études d'architecte et d'ingénieur à l'Université de Tokyo, et obtient son diplôme en 1979.

Pour se perfectionner, il effectue un séjour d'un an comme chercheur à l'Université de Columbia (1985-86). En 1987, il ouvre un cabinet de design et, en 1990, il fonde son cabinet d'architecture, Kengo Kuma & Associates. En 1998, il devient professeur émérite à la Faculté d'Études Environnementales de la Keio University.

## Son style

Son oeuvre se présente avant tout comme une critique des académismes, des formalismes et de toute complaisance au style et à la mode. Il réalise une synthèse entre orient et occident, invention et tradition. Son architecture ne souhaite pas produire d'objet mais donner un sens à la construction et la fondre le plus possible dans son environnement.

Il est dans une recherche élaborée et travaillée entre la nature et le construit. En permanence, Kengo Kuma réactualise, sans aucun passéisme, de nombreuses techniques traditionnelles, plus en accord avec l'environnement.

Tour à tour, il reprend la pierre brute, ou le bois ou même un procédé local du Hanchiku (sorte de pisé) et exploite ses qualités techniques (régulation de l'humidité, ventilation naturelle). C'est une technique ancestrale de claustras de bois qu'il emploie pour le projet d'une maison de bain à Gizan Onsen tandis que Great (Bamboo) Wall, opération de logement au creux d'un vallon, est une construction poétique à base de tiges de bambous.

Kengo Kuma se nourrit de ses contradictions : « Je veux effacer l'architecture », écrit-il, « c'est ce que j'ai toujours voulu faire et il est improbable que je change jamais d'avis. »

Effacer l'architecture, la rendre transparente à elle-même, empêcher tout objet d'apparaître est une problématique récurrente dans son oeuvre déjà abondante et multiple. Mais en proclamant ceci, il invente en permanence de nouveaux procédés et de nouveaux objets.

## **Ses récompenses**

- 1994 : Good Design Architecture attribué par le ministère de l'Industrie
- 1995 : Grand Prix, JCD Design Award
- 1997 : Premier prix, Architectural Institute of Japan Award, AIA DuPont Benedictus Award  
Unbuilt Architecture Design Award
- 2000 : Grand Prix, AIJ, Tohoku Chapter, for Design  
Grand Prix, INTER INTRA SPACE design selection
- 2008 : Prix Energy Performance + Architecture Award, Salon Interclima+Elec

## **Ses principales réalisations**

- 1991 : Immeuble M2, Setagaya-ku, Tokyo
- 1992 : Kinojo Golf Club Soja, Prefecture d'Okayama
- 1994 : Observatoire Kiro-San, Yoshiumi, Ochi-gun, préfecture d'Ehime, Shikoku
- 1995 : « Water/Glass », Atami, préfecture de Shizuoka
- 1996 : « River/Filter », Tamakawa, préfecture de Fukushima  
« Glass / Shadow » Tomioka, préfecture de Gunma (clubhouse)  
« Noh Stage in the Forest », Toyoma, Tome-gun, préfecture de Miyagi
- 1998 : Memorial Park (projet) ; « Valley/Slats (projet) ; « Water/Slats » (projet)
- 1999 : Musée Kitakami Canal , Miyagi  
Wood/Slats, Hayama, Miura-gun, préfecture de Kanagawa
- 2000 : Musée d'Ando Hiroshige, Bato, préfecture de Tochigi  
Musée de pierre (Stone Museum), Nasu, préfecture de Tochigi
- 2001 : Sakushin Gakuin University Utsunomiya, préfecture de Tochigi
- 2002 : Plastic House, Centre de Tokyo
- 2003 : Mur de Bambou (Great Bamboo Wall), village SOHO, Badaling, Chine du nord

# Le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon

Direction : Pierre MIGARD

## **Présentation**

Lové au coeur du centre-ville, Place de la Révolution, le bâtiment de l'ancien Grenier d'Abondance, construit entre 1720 et 1726, abrite aujourd'hui le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).



Les objectifs principaux du Conservatoire à Rayonnement Régional sont :

- favoriser l'éveil des enfants à la musique, la danse, le théâtre ;
- développer une pratique artistique et culturelle vivante ;
- former des musiciens, danseurs, comédiens amateurs autonomes ;
- faire éclore des vocations et constituer un noyau dynamique de la vie artistique au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ;
- préparer à la vie professionnelle les étudiants en ayant le potentiel.

L'enseignement est dispensé selon deux modalités : le cursus traditionnel (enseignement périscolaire) et les classes à horaire aménagé musique et danse (enseignement durant le temps scolaire). Ces dernières sont implantées :

- dans les écoles élémentaires Bourgogne et Helvétie (du CE1 au CM2) ;
- dans les collèges Diderot et Victor-Hugo (de la 6e à la 3e) ;
- au lycée Louis-Pasteur (de la 2nde à la Terminale TMD).



Plus de 40 disciplines sont enseignées et regroupées en départements : formation musicale, vocale et de culture ; piano ; cordes ; cuivres ; bois ; percussions ; instruments polyphoniques ; musique ancienne ; voix ; danse ; art dramatique.

Une action de sensibilisation en milieu scolaire est engagée dans différents quartiers.


Le corps enseignant est formé de 72 professeurs, assistants spécialisés et assistants d'enseignement artistique qui dispensent, chaque semaine, environ 1 170 heures d'enseignement aux 1 450 élèves inscrits au CRR.

Le Conservatoire du Grand Besançon s'est doté d'un service d'action culturelle qui contribue au rayonnement de l'établissement à travers la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et au-delà de ce bassin de compétences.

Le budget annuel de fonctionnement du CRR est de 4.5 M€.

## **Historique**

Une longue histoire lie l'établissement à la ville de Besançon.

- 1860 : l'École de Musique intègre l'ancien grenier à grains déjà occupé au premier étage par l'École Nationale d'Horlogerie.
  - 1895 : l'École de Musique est transférée au Palais Granvelle puis au Kursaal.
  - 1933 : l'École devient Conservatoire Municipal.
  - 1935 : nouveau déménagement pour réintégrer les locaux de la Place de la Révolution.
  - À partir de 1940 : différents sites sont utilisés pour accueillir le Conservatoire Municipal : Lycée de jeunes filles, Granvelle, Kursaal, École des filles rue Mégevand, Grenier de l'École d'Arsenal.
- 
- Après cette période de déménagements consécutifs, le Conservatoire Municipal s'implante à nouveau dans l'ancien Grenier d'Abondance et devient École Nationale de Musique en 1957, puis Conservatoire National de Région en 1968.
  - 2006 : transfert de l'établissement de la Ville de Besançon à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
  - 2007 : le Conservatoire National de Région devient Conservatoire à Rayonnement Régional. Il s'implantera dans la Cité des Arts et de la Culture dès la fin des travaux.

# Le Fonds Régional d'Art Contemporain de Franche-Comté

Direction : Sylvie ZAVATTA

Depuis sa création en 1982 à l'initiative de La Région et de l'Etat, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Franche-Comté poursuit les missions suivantes :

- La constitution et la conservation d'une collection représentative de la création artistique contemporaine.
- Sa diffusion dans la région et au-delà.
- La sensibilisation des publics à l'art contemporain.
- Le développement et la mise à disposition d'une documentation sur l'art contemporain.
- Le soutien à la création (résidences d'artistes, productions d'oeuvres...).



Vincent Lamouroux, Raphaël Zarka  
Pentacycle, 2002 – Collection FRAC  
Franche-Comté - Acquisition 2006

## **La Collection**

Le FRAC Franche-Comté constitue et gère la seule collection d'art contemporain significative dans la Région. Cette collection s'enrichit chaque année de nouvelles acquisitions.

Aujourd'hui, la collection du FRAC Franche-Comté concerne 234 artistes. Elle comprend 431 oeuvres qui relèvent de domaines variés : peinture, photographie, sculpture, installation, oeuvre graphique, oeuvre textile, oeuvre audiovisuelle.

Depuis 2006 la politique d'acquisition du FRAC Franche-Comté vise d'une part à la constitution d'ensembles monographiques et privilégie les oeuvres qui interrogent la question du Temps.

Cette dernière a été définie pour son ancrage dans l'histoire de la région Franche-Comté mais surtout parce qu'elle est au cœur des préoccupations et des champs d'investigation de nombreux artistes contemporains.

## **Diffusion/Sensibilisation**

Au-delà de la constitution d'un patrimoine régional, le FRAC produit des événements artistiques, conçoit des expositions, organise des rencontres... permettant à chacun de découvrir l'art contemporain ou de poursuivre une réflexion sur la création plastique contemporaine.

Des actions spécifiques sont mises ainsi en place en direction de différents publics : spécialistes, amateurs ou néophytes, enfants et adultes, visiteurs individuels ou en groupes. Elles prennent des formes différentes (expositions, conférences, visites guidées...) et mettent pour certaines l'accent sur la transversalité des pratiques artistiques : soirées cinéma ou soirées Playtime (poésie sonore et visuelle, performances).

Le FRAC répond à toutes structures régionales qui souhaitent accueillir des expositions et poursuit auprès d'elles sa politique de prêt d'oeuvres. Il prête également les oeuvres de sa collection en France et à l'international et participe au regroupement des FRAC du Grand Est qui organisent régulièrement des expositions à l'étranger (Collections sans Frontières).

Le FRAC développe également un partenariat avec l'Éducation nationale et L'Université de Franche-Comté dans le cadre de la licence des Métiers de l'exposition et technique de l'information (METI).

Soutenu par la Région, le FRAC Franche-Comté est subventionné par l'État (Drac de Franche-Comté).

## **Communauté d'agglomération du Grand Besançon**

La City, 4 rue Gabriel Plançon  
25 043 Besançon cedex  
Tél. 03 81 65 07 00  
Fax : 03 81 82 29 60  
[agglomeration@grandbesancon.fr](mailto:agglomeration@grandbesancon.fr)  
[www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)